

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 06/12/2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia - PINET Florent - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - PISTONO Marie-Paule - MARTIN Marie - VARRY Simon

**ABSENT** : PARA Jérôme

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Louis CORNAND

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022**

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE AVEC LES AGRICULTEURS**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir une convention pluriannuelle de pâturage avec les agriculteurs qui utilisent les parcours communaux (9 ans, au prix forfaitaire de 1,70€ l'hectare).

Vote à l'unanimité

**BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE POUR L'INTEGRATION DES SUBVENTIONS**

Suite à la notification de subventions complémentaires concernant le schéma directeur d'assainissement de l'Agence de l'Eau pour 2 746 € et du Département pour 1 099 €, ainsi qu'une subvention de l'Agence de l'Eau concernant Notre Dame pour 5 347€.

Il convient de réduire l'emprunt prévu au budget de 9 192 € et de les attribuer aux opérations correspondantes :

Investissement recettes article 13111-10011 pour 5 347 €,

Investissement recettes article 13111-10014 pour 2 746 €,

Investissement recettes article 1313-10014 pour 1 099 €,

Investissements recettes article 1641-OPNI (emprunt) pour - 9 192 €

Vote à l'unanimité

**BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE POUR L'INTEGRATION D'UNE SUBVENTION**

Suite à la notification de subvention de la préfecture pour la rénovation des façades. Il convient de réduire l'emprunt prévu au budget de 18 951 € et de l'affecter à l'opération correspondante :

Investissement recettes article 1321-55 pour 18 951 €,

Investissements recettes article 1641-OPNI (emprunt) pour – 18 951 €

Vote à l'unanimité

**SUBVENTION LE SOU DES ECOLES**

Le Sou des écoles organise le 16 décembre un goûter suivi de la distribution des cadeaux de Noël pour les enfants de la commune. Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention à hauteur maximale de 600€ pour financer ce projet. Cette subvention sera versée sur présentation des factures.

Vote à l'unanimité

**CADEAU DE NOEL DES AINES**

Préparation de petits colis pour nos aînés pour un montant total de 674 €

Vote à l'unanimité

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Madame Fabienne CASTELLE à compter du 4 janvier 2023 pour une durée d'un an.

Vote à l'unanimité

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE PISSON**

Vente PISSON à SCI LES SEILLES de la parcelle C902 à Seilles, pas de préemption.

Vote à l'unanimité

**APPROBATION DU RAPPORT CLECT**

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT du 5 octobre 2022. Ce rapport concerne le transfert de la compétence mobilité à la CCBD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, et de l'évaluation du montant des charges transférées concernant cette compétence « mobilité ».

Seules les navettes du Dévoluy sont éligibles, les charges transférées de la commune du Dévoluy sont celles liées à l'organisation de ces navettes.

Vote : 9 Pour et 1 Abstention (Jean-Louis CORNAND)

### **DELIBERATION POUR ACQUISITION DE PARCELLES A SEILLES**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion de la vente de Madame Aline ODDOU-LEFEBVRE et de Monsieur Gilles ODDOU. La commune souhaite acquérir les parcelles C1721 et C1724, il s'agit d'un emplacement réservé n°5 pour la création de places de parking au hameau de Seilles, et de la parcelle voisine, pour une superficie totale de 102ca au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2 040 €

Vote à l'unanimité

### **DECISION SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (TOITURES)**

A l'initiative du maire de St Pierre d'Argençon, le 25 novembre 2022 a eu lieu une réunion à la mairie d'Aspremont, afin de proposer aux quatre communes (Saint-Pierre-d'Argençon, Aspremont, Aspres-Sur-Buëch et La Faurie) de se regrouper pour un projet commun sur les énergies renouvelables sur les bâtiments communaux.

Par ailleurs La Communauté de Communes Buëch Dévoluy propose de mettre du photovoltaïque sur les toitures, une étude de faisabilité est en cours de réalisation.

Madame le Maire propose de continuer avec la Communauté de Communes.

Accord à l'unanimité

### **MISE A JOUR DU TABLEAU COMMUNAL DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Suite aux ajustements des longueurs des voies communales demandées pour 2022, la préfecture incite la commune à actualiser le tableau des voies communales.

En 2013, l'ATESAT, service de la DDT, avait établi un recensement des voies. IT05 peut intervenir pour actualiser le travail de 2013. Un devis a été demandé.

Accord à l'unanimité

### **CAMPING : FONDS DE COMMERCE, HLL, TRAVAUX**

La convention du camping municipal, mis en gérance en 2020 prévoit une évolution vers un bail commercial par voie d'avenant au bout de trois ans, à la condition de justifier des bilans positifs et successifs. Les résultats de 2020 et de 2021 ne permettent de considérer que la situation financière du camping est pérenne.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Motions de l'Association des Maires des Hautes-Alpes :** Lors du congrès des maires du 7 octobre à Gap, des motions ont été adoptées : motion sur la liberté de choix pour garder la compétence de l'eau, le coût de l'énergie, et le ZAN (zéro artificialisation naturelle).

**Courrier entre Ciel et Buëch état de la piste d'accès à La Longeagne :** un courrier a été adressé au département car la piste est impraticable par l'association entre Ciel et Buëch.

**Courrier Del Chiappo :** Monsieur Del Chiappo demande un ralentisseur pour que les voitures ralentissent à l'entrée Sud du village, la vitesse serait supérieure à 50 km/h.

**Smigiba – projet digue :** il n'y a pas de consensus sur le projet proposé par le COPIL.

**Demande de Mathieu PISTONO :** qui souhaite faire le reprofilage du chemin « Raccourci de Notre Dame » afin de faciliter l'accès à sa parcelle. Cette facilité est accordée dans la mesure où les secours pourront passer en cas de besoin. De plus, le chemin restera ouvert au public.

Séance levée à 18 heures 30